

gouvernement canadien devant l'oeuvre de ce dernier.

C'est également un hommage rendu aux qualités personnelles de chef du Haut Commissaire et aux efforts assidus de son personnel.

Selon le rapport du Haut Commissaire, que nous trouvons au document A/5211/rev.1, et d'après l'exposé qu'il a bien voulu faire devant notre Commission, il est évident que le problème international des réfugiés ne sera pas complètement résolu avant l'expiration de son mandat, c'est-à-dire avant la fin de 1963. Aussi notre délégation est-elle d'avis qu'il convient de prolonger ce mandat. Puisque les travaux du Haut Commissariat correspondent aux vœux du gouvernement canadien - et en autant que je le sache - à ceux de la plupart des gouvernements, nous devrions le confirmer dans son mandat actuel.

A la suite de consultations entreprises auprès de plusieurs autres délégations, nous en sommes arrivés à la conclusion que nous partageons tous le même point de vue. En conséquence seize délégations ont décidé de présenter le projet de résolution qui apparaît au document A/C.3/L.1029.

Nous sommes convaincus que nos distingués collègues ne manqueront pas de l'endosser et que cette résolution sera l'une des plus belles réalisations de la présente session de l'Assemblée générale.